

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 6 du 28 09 2021



Campagne 2021-2022



A retenir cette semaine :

Sommaire

Colza	p 02
Betterave	p 12

Colza :

- Maintenir la vigilance pour les jeunes colzas vis-à-vis des grosses altises et des limaces
- Penser à remonter les cuvettes au niveau de la végétation si ce n'est pas déjà fait.

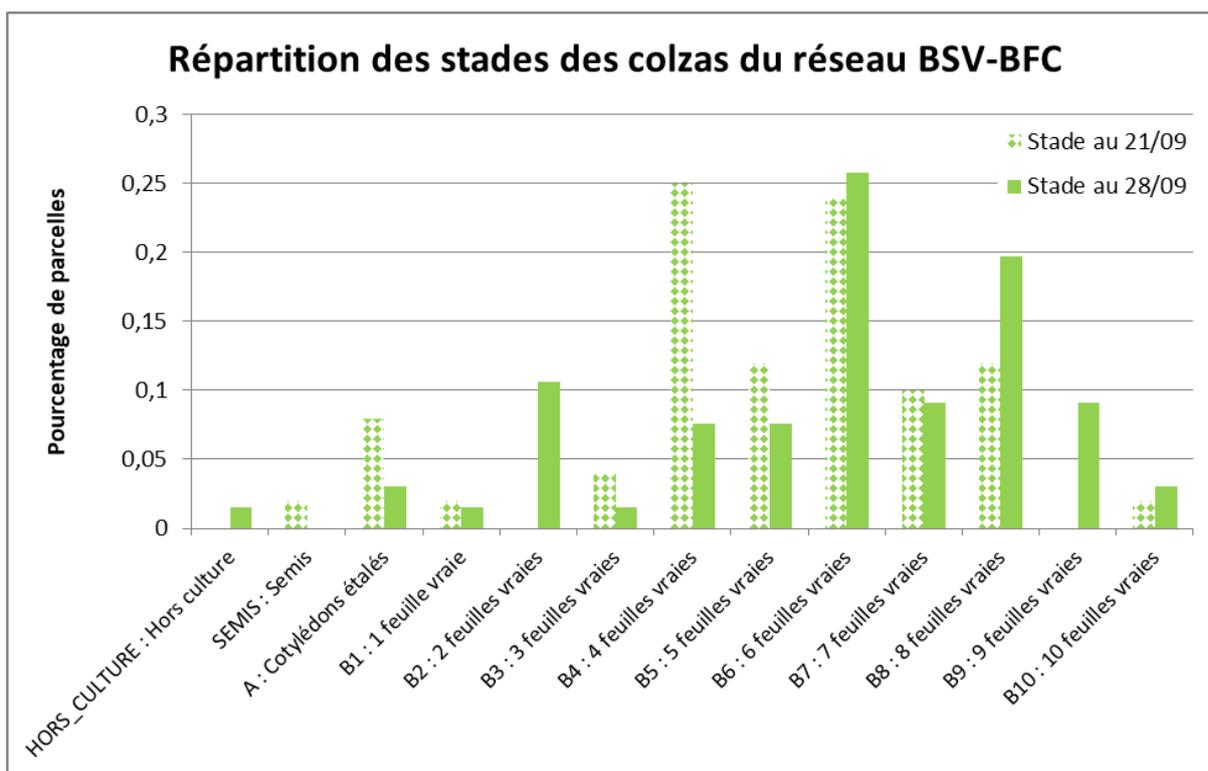


Réseau 2021-2022

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **66 parcelles**.

Stades des colzas

Les colzas poursuivent leur croissance, même si 20% des parcelles suivies n'ont pas encore atteint 4 feuilles.



Les levées échelonnées sont fréquentes et il n'est pas rare de rencontrer dans la même parcelle la moitié des pieds développés (plus de 6 feuilles) et l'autre à 2-3 feuilles.

Selon la pluviométrie et les types de terre, il est aussi possible de trouver des zones entièrement non levée dans une parcelle.

Pour les 5 parcelles renseignées : 2 ont moins de 20 pieds / m².

Pour certaines parcelles, la question de l'avenir du colza et de son éventuel remplacement est de plus en plus présente. Un premier retournement a déjà eu lieu dans le Jura pour une des parcelles du réseau.



Grandes cultures n° 6 du 28 09 2021

L'élongation est un peu plus visible cette semaine (entre 0,8 et 4 cm) : 8 parcelles avec présence : CORCELLES-LES-ARTS (21), BEIRE-LE-CHATEL (21), RUFFEY-LES-ECHIREY (21), SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89), MALAY LE PETIT (89), SAINT AUBIN (39), MONTBARREY (39) ; SAMBOURG (89).

La lutte doit être préventive avant tout : choix de variétés peu sensibles, densité de semis adaptée, gestion raisonnée de la fertilisation azotée.

Surveiller les parcelles de plus de 6 feuilles.



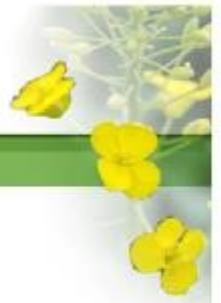
Elongation sur colza semé mi-août, E. Courbet (CA70)

Des débuts de faim d'azote (rougissements) sont localement observés : CORCELLES LES ARTS (21), ainsi qu'hors réseau.



Faim d'azote, CL Levêque (CA89)





Mise en œuvre des pièges

Les grosses altises sont arrivées : il est urgent de mettre en place le piège (cuvette semi-enterrée).
Pour plus de détail, voir les 3 BSV précédents.

Ravageurs

Grosses altises (altises d'hiver)

La grosse altise est facilement reconnaissable avec ses pattes en forme de « cuisses de grenouilles ».
Les dégâts occasionnés sont actuellement des dégâts liés **aux adultes** qui se nourrissent des jeunes feuilles de colza.

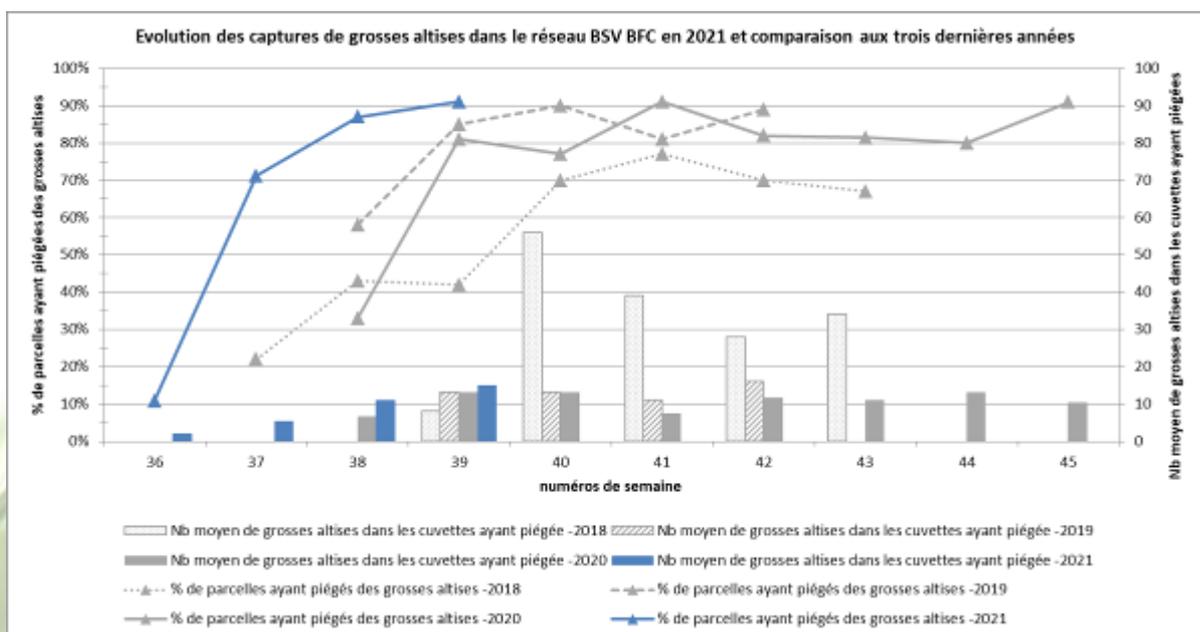
-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

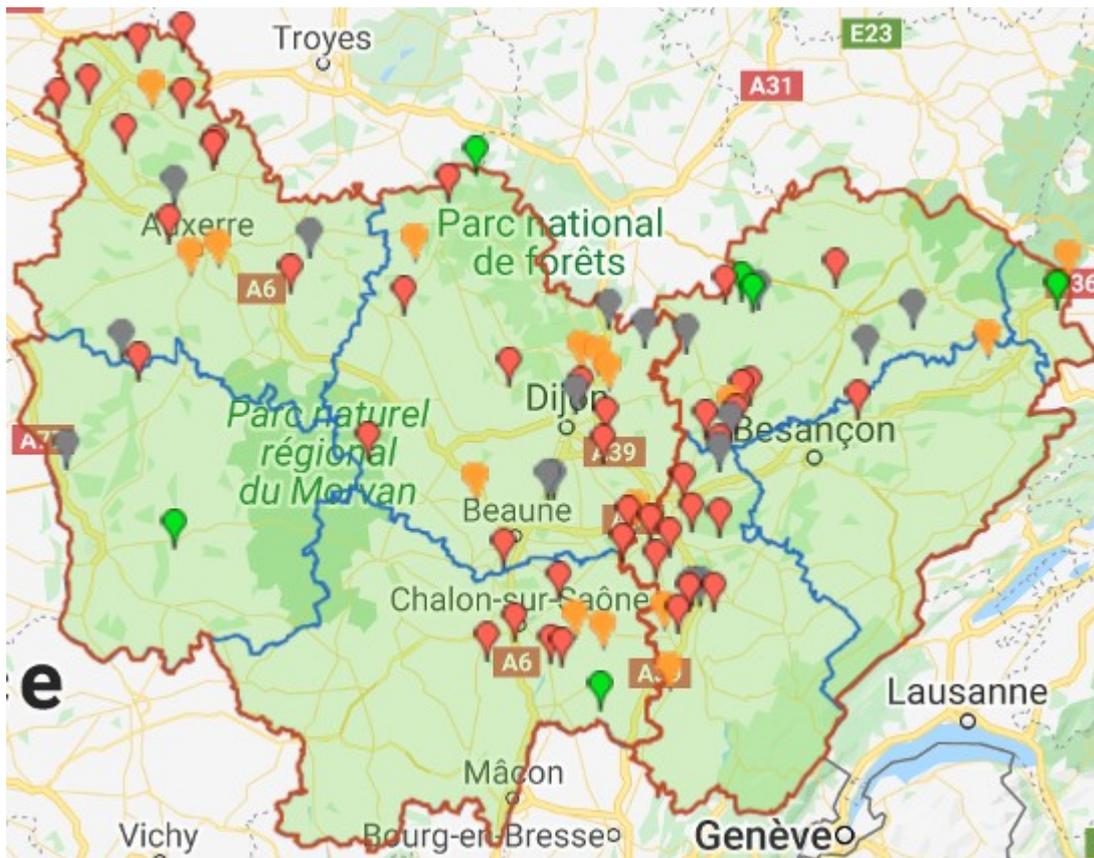
-Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

-Observations :

Le vol s'est poursuivi cette semaine.

Des grosses altises ont été observées dans 91% des cuvettes du réseau. Les captures s'échelonnent de 1 à 65 individus, avec une moyenne de 15.





Capture de grosses altises en cuvette entre le 22 et le 28 septembre
Légende : vert = 0 ; orange = de 1 à 5 ; rouge = plus de 6 ; gris = pas d'info



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 6 du 28 09 2021

Observations sur plantes :

Commune	code postal	Localisation	% de la surface foliaire détruite	% de plantes avec morsures
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	21210		10	30
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	21210	Bordure	10	40
NESLE-ET-MASSOULT	21330		2	40
CHAUMONT-LE-BOIS	21400		40	100
CHAUMONT-LE-BOIS	21400	Bordure	40	100
PRESENTEVILLERS	25550		1	10
PRESENTEVILLERS	25550	Bordure	1	10
LES HAYS	39120		5	100
PESEUX	39120		70	100
PESEUX	39120	Bordure		100
VERCIA	39190		25	90
VERCIA	39190	Bordure	25	90
SAINT-LOTHAIN	39230		15	100
VERS-SOUS-SELLIERES	39230		10	100
SALIGNEY	39350			100
CHANCEY	70140		5	50
PESMES	70140		30	100
HUGIER	70150		10	100
CHOYE	70700		15	100
CUGNEY	70700		10	100
SIMARD	71330			80
JULLY-LES-BUXY	71390		1	75
JULLY-LES-BUXY	71390	Bordure	1	75
MONTPONT-EN-BRESSE	71470			50
MALAY-LE-PETIT	89100		2	
FOUCHERES	89150		30	25
FOUCHERES	89150	Bordure	50	50
MONTACHER-VILLEGARDIN	89150			0
MONTACHER-VILLEGARDIN	89150	Bordure		0
SAMBOURG	89160		0	0
THORIGNY-SUR-OREUSE	89260		20	90
NOYERS	89310		5	0
NOYERS	89310	Bordure	5	0
SAINT-JULIEN-DU-SAULT	89330			100
GY-L'EVEQUE	89580			25
GY-L'EVEQUE	89580	Bordure		100
FOUSSEMAGNE	90150		5	5
FOUSSEMAGNE	90150	Bordure	10	15
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360		2	2
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	Bordure	5	10



Grandes cultures n° 6 du 28 09 2021

4 parcelles dépassent les seuils indicatifs de risque cette semaine : 2 dans le Jura, 1 en Côte d'Or et 1 en Haute Saône.

A noter que 13 sont « sous surveillance ».

Sur les levées tardives (moins de 4 feuilles actuellement), les attaques sont fréquentes.



Attaque importante de grosses altises sur colza, P. Chopard (CA39)



Grosses altises sur colza à cotylédons, O. Coste (Soufflet Agriculture)





- Analyse du risque :

- **pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles,** le risque est moyen à élevé.
Surveiller en priorité les bordures de parcelles et celles à proximité d'anciens colzas.



- **pour les colzas avec 4 feuilles et plus :** le risque est faible.



Altises des crucifères ou petites altises

Les périodes de risque et le seuil indicatif de risque sont les mêmes que ceux de la grosse altise (voir ci-dessus).

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.

Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.

Limaces

Les dernières levées sont encore à des stades sensibles. Les pluies favorisent l'activité des limaces. Le risque est accru sur sol motteux, avec des résidus pailleux.



Limace grise, E. Courbet (CA70)



-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

-Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

-Observations : cette semaine, les limaces sont signalées dans **10 parcelles** du réseau. Les parcelles de BAUDRIERES (71), FOUCHERES (89), et LES SIEGES (89) dépassent les 10% de surface foliaire détruite.

-Analyse du risque :

Pour les colzas à plus de 4 feuilles, le risque est faible.



Pour les colzas à moins de 4 feuilles, le risque est moyen à élevé. Il est d'autant plus important si la parcelle a fortement été arrosée par les pluies.



Des solutions de biocontrôle à base de phosphate ferrique existent.

Pucerons verts du pêcher (Myzus persicae)

-Période de risque : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observez méticuleusement sous les feuilles.

-Seuil indicatif de risque : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10

-Observations :

Sur 21 parcelles observées cette semaine, 4 subissent la présence de pucerons et seule celle de LES HAYS (39) dépasse le seuil de 20% de pieds porteurs.



Pucerons verts du pêcher, E. Bonin (Soufflet Agriculture)





Des auxiliaires sont aussi parfois visibles.



Coccinelle, G. Frémont (CA89)

-Analyse du risque :

Le risque est faible à moyen pour le moment.



Charançon du Bourgeon Terminal (CBT)



Charançon du bourgeon terminal, Terres Inovia

-Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. La cuvette jaune (positionnée au-dessus de la végétation) est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre jusqu'à l'entrée de l'hiver.

-Observations : Les toutes premières captures sont signalées dans l'Yonne à BRIENON SUR ARMANCON, NOYERS et MONTACHER VILLEGARDIN, à raison de 1 individu à chaque fois.

-Analyse du risque :

Le risque est faible actuellement. A surveiller avec les cuvettes jaunes.





Autres

Divers ravageurs et maladies sont observés de manière ponctuelle:

Noctuelle : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), SAMBOURG (89), RUFFEY LES ECHIREY (21)

Puceron cendré : NOYERS (89)

Tenthrède de la rave : MONTACHER-VILLEGARDIN (89), MALAY-LE-PETIT (89), ANNOIRE (39)

Teigne : hors réseau

Criquet : GY L'EVEQUE (89)

Phoma : CORCELLES LES ARTS (21)



Tenthrède de la rave, P. Chopard (CA39)



Teigne des crucifères, P. Chopard (CA39)

Les **repousses de céréales** et maintenant les **ray-grass et vulpins** sont bien présents dans les situations où ils n'ont pas été gérées. Le colza est alors concurrencé.



A droite, gestion tardive des repousses d'orge, CL Lévêque (CA89)



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

